

RÈGLEMENTS OFFICIELS



CONCOURS TRADITIONNEL

1. Le discours doit être une œuvre originale de l'étudiant. Lorsque la recherche est utilisée, les sources doivent être identifiées en utilisant les pratiques de citation appropriées.¹
2. Le même discours doit être présenté à tous les niveaux du concours : scolaire, régional ou divisionnaire, provincial ou demi-finale, et national.
3. Le discours doit avoir été écrit spécifiquement pour l'année en cours du Concours d'art oratoire. Les discours recyclés provenant d'années précédentes ou d'autres événements de prise de parole en public ne sont pas autorisés.
4. Le discours doit être mémorisé. L'utilisation d'aides écrites ou de cartes de repère entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à 3 points. Les concurrents virtuels doivent être visibles de la taille et ne peuvent pas non plus utiliser d'aides écrites.
5. Lors des présentations, les étudiants ne doivent pas s'identifier par leur école, leur conseil scolaire ou district ou leur municipalité. Cela entraînera une pénalité de 3 points.
6. Aucun matériel d'affichage, costume² ou uniforme (y compris les uniformes scolaires) n'est autorisé. Cela entraînera une pénalité de 3 points.
7. Les poèmes, les chansons et les pièces de théâtre ne sont pas appropriés.
8. Les gestes doivent être naturels et spontanés. Ils ne doivent pas être dramatiques. Exemples de gestes inacceptables : mouvements brusques des bras (par exemple, battre des ailes), pirouettes, s'agenouiller ou tourner le dos au public. Des gestes excessifs entraîneront une pénalité pouvant aller jusqu'à 3 points.
9. Les discours devraient durer de 3 à 5 minutes. Il y aura une pénalité pour les discours qui dépassent ou ne respectent pas le temps alloué : un point pour 1 à 30 secondes, deux points pour 31 à 60 secondes, etc.
10. Le chronomètre démarre lorsque l'étudiant commence à parler.
11. L'utilisation d'un lutrin n'est pas autorisée.
12. Les discours sont évalués par un jury de juges impartiaux. Les évaluations sont basées sur la grille officielle. Les formulaires de jugement demeurent la propriété confidentielle de l'organisation commanditaire.
13. Les enfants des bénévoles du CPF ne sont pas exclus du concours; toutefois, leurs parents doivent signaler tout conflit d'intérêts potentiel, en particulier s'ils font partie du jury du Concours.

¹ Le plagiat consiste à présenter le travail ou les idées de quelqu'un d'autre comme les siens. CPF encourage les participants aux concours à apprendre les bonnes pratiques de recherche et de citation afin de promouvoir l'honnêteté académique. Si un participant enfreint cette norme, les juges du Concours CPF lui imposeront des conséquences, y compris des pénalités éventuelles, des limites d'éligibilité aux prix ou la disqualification, en fonction de la gravité de l'infraction.

² Les vêtements culturels et religieux ne sont pas considérés comme des costumes.

PÉNALITÉS

- L'utilisation d'aides écrites entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à 3 points.
- Les étudiants ne peuvent pas s'identifier par leur école, leur conseil scolaire ou district scolaire ou leur municipalité sous peine de 3 points.
- Aucun matériel d'exposition, costume, uniforme (y compris les uniformes scolaires) n'est autorisé sous peine de 3 points.
- Des gestes excessifs entraîneront une pénalité pouvant aller jusqu'à 3 points.
- Les discours qui dépassent ou qui sont en-deçà du temps alloué de 3 à 5 minutes sont pénalisés. 1 point pour 1 à 30 secondes, 2 points pour 31 à 60 secondes, etc.

OFFICIAL RULES



TRADITIONAL CONCOURS

1. The speech must be an original work by the student. Where research is used, sources should be identified using appropriate citation practices.³
2. The same speech must be presented at all levels of the competition: school, regional or divisional, provincial or semi-final, and national levels.
3. The speech must have been written specifically for the current year of *Concours d'art oratoire*. Recycled speeches from previous years or other public speaking events are not permitted.
4. The speech must be committed to memory. The use of written aids or cue cards will result in a penalty of up to 3 points. Virtual competitors must be visible from the waist up and they cannot use written aids either.
5. When presenting, students must not identify themselves by school, school board/district, or municipality under penalty of 3 points.
6. No display materials, costumes⁴ uniforms (including school uniforms) are allowed under a penalty of 3 points.
7. Poems, songs and dramatic pieces are not appropriate.
8. Gestures must be natural and spontaneous, not dramatic. Examples of unacceptable gesturing: wild arm movements (e.g. flapping wings), pirouettes, kneeling, or turning one's back to the audience. Excessive gestures will result in a penalty of up to 3 points.
9. Speeches should be 3-5 minutes. There will be a penalty for speeches, which are over or under the allotted time: one point for 1-30 seconds, two points for 31-60 seconds, etc.
10. Timing begins when the student begins to speak.
11. The use of a lectern is not permitted.
12. Speeches are evaluated by a jury of impartial judges. Evaluations are based on the Official Rubric. The judging forms remain the confidential property of the sponsoring organization.
13. Children of CPF volunteers are not disqualified from the competition, however, their parents must disclose any potential conflicts of interest, especially if they are a Concours judge.

³ Plagiarism is presenting someone else's work or ideas as your own. CPF encourages Concours participants to learn proper research and citation practices to promote academic honesty. If a participant violates this standard, CPF Concours judges will impose consequences, including possible penalties, award eligibility limits, or disqualification, depending on the severity of the infraction.

⁴ Cultural and religious clothing is not considered a costume.

PENALTIES

- The use of written aids will result in a penalty of up to 3 points.
- Students cannot identify themselves by school, school board/district, or municipality under penalty of 3 points.
- No display materials, costumes, uniforms (including school uniforms) are allowed under penalty of 3 points.
- Excessive gestures will result in a penalty of up to 3 points.
- Speeches which are over or under the allotted time of 3-5 minutes are penalized: 1 point for 1-30 seconds, 2 points for 31-60 seconds, etc.